

Vœu proposé par le groupe « Écologiste et Citoyen »

Relatif à la hausse de la pauvreté liée à la crise du coronavirus

Les conséquences de la crise du coronavirus sont économiques mais aussi sociales. Selon les principales associations caritatives de notre pays, près d'un million de français.e.s ont basculé dans la pauvreté depuis le début de la pandémie et vivent donc désormais sous le seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian soit environ 1063€ par mois. Il s'agit notamment d'étudiants privés de jobs d'été, d'intérimaires, d'autoentrepreneurs, de salariés en CDD non renouvelé ou d'artisans. Cette nouvelle pauvreté se mesure concrètement par :

- La hausse des bénéficiaires d'aide alimentaire ; la Fédération française des banques alimentaires, qui approvisionne 5 400 structures, a augmenté ses distributions de 25 % depuis le début de la crise et la demande ne faiblit pas en cette rentrée.
- La hausse du nombre de demandeurs du Revenu de Solidarité Active (RSA) ; les Départements enregistrent une forte hausse des demandes de RSA, avec une augmentation de près de 10% sur l'ensemble du pays entre août 2019 et août 2020.
- Les chiffres en hausse d'impayés de loyers HLM ; Les offices publics responsables de parcs de logements sociaux voient se multiplier les retards de paiement.

La région des Pays de la Loire n'est pas épargnée par cette nouvelle précarité. En Mayenne, d'après le président du Conseil départemental, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté d'environ 15%. De son côté, le Conseil départemental de Maine-et-Loire a dû réabonder son fonds de solidarité logement pour aider les ménages les plus en difficulté.

Ce constat de l'arrivée brutale de nouvelles personnes dans la précarité appelle une réponse spécifique des pouvoirs publics dans un contexte économique et sanitaire encore incertain.

A son échelle, le Conseil régional soutient les acteurs régionaux qui viennent en aide aux plus précaires par exemple à travers le fonds d'urgence dédié.

De son côté, le Gouvernement doit aller plus loin que le plan pauvreté présenté en 2018. Alors que les entreprises ont bénéficié d'aides considérables dans le cadre du plan de relance, un nouveau volet sur la lutte contre la pauvreté doit être une priorité.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil régional réuni en session plénière le 15 octobre 2020 :

- **Réaffirme son soutien aux associations qui viennent en aide aux plus démunis.**
- **Demande à l'Etat une action urgente et d'ampleur pour faire face à la hausse brutale de la pauvreté.**
- **Demande à l'Etat d'étudier l'expérimentation de nouveaux outils dont un revenu de base universel et accessible dès 18 ans.**

Lucie ETONNO
Conseillère régionale

